

Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **65 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour l'année 1976

Activités générales

La Commission, par l'intermédiaire de son Bureau, a examiné de nombreux dossiers qui lui ont été soumis par différents Services de l'Etat. Les plans d'aménagement locaux des communes, les plans de lotissement, les projets de nouvelles gravières ou l'extension de gravières existantes ont été examinés et préavisés en grand nombre. Quelques projets particuliers tels que nouvelles constructions rurales, ski-lifts, campings, station d'épuration de Broc, etc., ont fait l'objet d'examens et de préavis de la Commission.

Protection des champignons

Sur proposition de la Commission, le Conseil d'Etat a, par arrêté du 3 mai 1976, limité la cueillette des champignons de toutes espèces à deux kilos par jour et par personne, durant les années 1976, 1977 et 1978.

Cette mesure se justifie du fait que, facilitée par le développement de la circulation automobile, la cueillette des champignons prend toujours plus d'ampleur dans notre canton. Les bolets et les chanterelles, par exemple, sont ramassés de façon intensive. Aussi certaines espèces de champignons comestibles sont-elles menacées de disparition. Leur raréfaction en tout cas devient inquiétante. D'après les expériences qui pourront être faites au cours de cette période de limitation, de nouvelles mesures seront prises si l'intérêt public l'exige.

Le Canton de Berne a décidé une semblable limitation de cueillette à partir de 1976.

Inventaire cantonal des sites à protéger

Cet inventaire, commencé en 1974 par l'Office cantonal de l'aménagement du territoire, avec la collaboration de l'Institut de géographie de l'Université et de la Commission cantonale, a reçu les dernières retouches du point de vue délimitation des sites et de leur description. Cet inventaire est constitué de fiches descriptives de chaque site (avec photos) et de cartes 1:25000 avec délimitation exacte. Environ 130 sites naturels ont été inventoriés ainsi qu'une quinzaine d'objets naturels (blocs erratiques).

La future loi sur l'aménagement du territoire maintiendra très probablement l'obligation de dresser des plans des sites (plans directeurs). L'inventaire trouvera donc son applica-

tion dans les plans d'aménagement locaux et lors de décisions de cas d'espèces (ski-lifts, lignes électriques, etc.). En fait, cette utilisation est déjà entrée dans les habitudes des instances cantonales chargées de la protection des sites naturels et du paysage.

Le Secrétaire:

P. Demierre